

# CONTRAT DE COENTREPRISE (Construction)

## TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
<b>PRÉAMBULE</b> .....	<b>13</b>
<b>0.00 INTERPRÉTATION</b> .....	<b>14</b>
0.01 Terminologie.....	15
0.01.01 Appel d’Offres.....	15
0.01.02 Bon de Commande.....	15
0.01.03 Bon de Livraison.....	15
0.01.04 Cahier de Charges.....	15
0.01.05 Contribution.....	15
0.01.06 Changement de Contrôle.....	16
0.01.07 Chantier.....	17
0.01.08 Charge.....	17
0.01.09 Chargé de Projet.....	17
0.01.10 Chargé de Soumission.....	17
0.01.11 Client.....	17
0.01.12 Coentreprise.....	18
0.01.13 Comité de Gestion.....	18
0.01.14 Contrat.....	18
0.01.15 Contrat de Construction.....	18
0.01.16 Directeur de Chantier.....	18
0.01.17 Directeur de l’Offre.....	18
0.01.18 Directeur Général.....	18
0.01.19 Échéancier de Paiement.....	19
0.01.20 Entrepreneur Externe.....	19
0.01.21 Force Majeure.....	19
0.01.22 Fournisseur.....	19
0.01.23 Frais Communs.....	19
0.01.24 Information Confidentielle.....	20
0.01.25 Manquement.....	21
0.01.26 Meilleurs Efforts.....	21
0.01.27 Offre.....	21
0.01.28 Ouvrage.....	21
0.01.29 Part des Travaux.....	22
0.01.30 Personne.....	22
0.01.31 Plans et Devis.....	22
0.01.32 Prix de l’Ouvrage.....	22
0.01.33 Projet.....	22
0.01.34 Propriété Intellectuelle.....	22
0.01.35 Représentant.....	23

# CONTRAT DE COENTREPRISE (Construction)

0.01.36	Représentants Légaux.....	23
0.01.37	Sous-Traitant .....	24
0.01.38	Travaux .....	24
0.01.39	Travaux Communs .....	24
0.01.40	Travaux Réservés .....	24
0.01.41	Valeur Proportionnée.....	24
0.02	Intégralité et primauté .....	25
0.03	Lois applicables .....	25
0.04	Non-conformité.....	26
0.04.01	Divisibilité .....	26
0.04.02	Disposition alternative.....	27
0.05	Généralités .....	27
0.05.01	Cumul .....	27
0.05.02	Non-renonciation .....	27
0.05.03	Dates et délais.....	28
a)	De rigueur .....	28
b)	Calcul.....	28
c)	Reports .....	29
0.05.04	Références financières.....	30
0.05.05	Renvois .....	30
0.05.06	Genre et nombre .....	30
0.05.07	Titres.....	30
0.05.08	Approbation .....	30
0.05.09	Normes comptables .....	31
<b>1.00</b>	<b>CONSTITUTION DE LA COENTREPRISE .....</b>	<b>31</b>
1.01	Objet.....	31
1.01.01	Concertation .....	32
1.01.02	Buts de la Coentreprise.....	32
1.02	Identification .....	32
1.03	Publicité légale.....	32
1.04	Siège social .....	33
1.05	Contribution monétaire initiale.....	33
1.06	Intérêt initial des COENTREPRENEURS .....	33
<b>2.00</b>	<b>RÉGIE DE LA COENTREPRISE .....</b>	<b>34</b>
2.01	Direction générale.....	34
2.01.01	Gouvernance.....	34
2.01.02	Nomination .....	34
2.01.03	Description des tâches .....	35
2.01.04	Remplacement .....	36
2.01.05	Rémunération et remboursement des coûts .....	36
2.01.06	Divulgateion du mandat de Directeur Général.....	36
a)	Devoir du Directeur Général .....	36

# CONTRAT DE COENTREPRISE (Construction)

	<i>b)</i>	Absence de pouvoir décisionnel .....	36
2.01.07		Contrat de service .....	36
2.02		Gestion de l'Offre .....	37
2.02.01		Directeur de l'Offre .....	37
2.02.02		Description de tâches.....	37
2.02.03		Chargé de Soumission .....	37
2.02.04		Réunions de travail .....	38
2.02.05		Décisions .....	38
2.03		Comité de Gestion .....	38
2.03.01		Rôle et composition .....	38
2.03.02		Président et secrétaire.....	38
2.03.03		Remplaçant.....	38
2.03.04		Nomination de Représentants.....	39
2.03.05		Éligibilité .....	39
2.03.06		Rémunération .....	39
2.03.07		Aucun remboursement .....	39
2.03.08		Assemblée .....	39
	<i>a)</i>	Fréquence .....	39
	<i>b)</i>	Première assemblée .....	40
	<i>c)</i>	Lieu .....	40
	<i>d)</i>	Avis de convocation .....	40
	<i>e)</i>	Assemblée extraordinaire .....	40
	<i>f)</i>	Ordre du jour .....	40
	<i>g)</i>	Quorum .....	40
	<i>h)</i>	Ajournement .....	40
2.03.09		Décisions .....	40
	<i>a)</i>	Unanimité .....	41
	<i>b)</i>	Procès-verbal .....	41
	<i>c)</i>	Transmission du procès-verbal .....	41
	<i>d)</i>	Approbation du procès-verbal .....	41
	<i>e)</i>	Conflit .....	41
2.03.10		Décision en l'absence d'assemblée .....	41
2.03.11		Conflit d'intérêts .....	41
2.03.12		Présomption.....	42
2.04		Gestion de l'Ouvrage .....	42
2.04.01		Directeur de Chantier .....	42
	<i>a)</i>	Nomination .....	42
	<i>b)</i>	Responsabilité du Directeur de Chantier .....	42
	<i>c)</i>	Description de tâches .....	42
2.04.02		Chargé de Projet .....	43
	<i>a)</i>	Nomination .....	43
	<i>b)</i>	Rôle.....	43
2.04.03		Réunions de Chantier .....	44
2.04.04		Décisions .....	44

# CONTRAT DE COENTREPRISE (Construction)

2.04.05	Procès-verbal .....	44
2.04.06	Approbation du procès-verbal .....	44
2.04.07	Impasse .....	44
2.05	Fonds communs .....	44
2.06	Gestion financière .....	45
2.06.01	Livres et registres .....	45
2.06.02	Gestion bancaire .....	45
2.06.03	Budget.....	45
	a) Contenu.....	45
	b) Modification .....	45
2.06.04	Comptes distincts .....	45
	a) Mise de fonds.....	45
	b) Garantie .....	46
	c) Crédits insuffisants .....	46
2.06.05	Crédits d'opération.....	46
2.06.06	Contrôle des factures reçues .....	46
	a) Bon de Commande et Bon de Livraison.....	46
	b) Comptes-fournisseurs .....	46
2.06.07	Facturation des Travaux .....	47
2.06.08	Perception et distribution.....	47
	a) Sommes facturées .....	47
	b) Sous-Traitant .....	47
	c) COENTREPRENEUR.....	47
	d) Sous-Traitant et COENTREPRENEUR.....	47
2.06.09	Reddition de compte.....	48
2.06.10	Achèvement des Travaux .....	48
2.07	Représentation .....	48
2.07.01	Représentant .....	48
2.07.02	Autorisation .....	48
2.07.03	Emprunt .....	49
<b>3.00</b>	<b>RÉGIE DES COENTREPRENEURS .....</b>	<b>49</b>
3.01	Information Confidentielle .....	49
3.01.01	Engagement.....	50
3.01.02	Portée de la divulgation .....	50
3.01.03	Propriété exclusive .....	50
3.01.04	Interdiction .....	50
3.01.05	Besoin de connaître .....	51
3.01.06	Protection.....	51
3.01.07	Identification.....	51
3.01.08	Copie.....	52
3.01.09	Non-divulgation.....	52
	a) Engagement .....	52
	b) Exception .....	52

# CONTRAT DE COENTREPRISE (Construction)

3.01.10	Interdiction d'utilisation .....	53
3.01.11	Achèvement des Travaux .....	53
3.02	Bonne foi .....	53
3.03	Ressources .....	53
3.03.01	Contrat de location .....	53
3.03.02	Expulsion du COENTREPRENEUR en défaut .....	53
3.04	Gestion de l'Offre .....	54
3.04.01	Droits exclusifs .....	54
3.04.02	Répartition et échéancier .....	54
a)	Travaux préparatoires .....	55
b)	Échéancier .....	55
c)	Avis .....	55
d)	Indemnisation .....	55
3.04.03	Ressources .....	55
3.04.04	Frais .....	56
3.04.05	Collaboration .....	56
3.04.06	Précisions .....	56
a)	Appel d'Offres .....	56
b)	Travaux Communs .....	56
c)	Travaux Réservés .....	56
3.04.07	Cautionnement de soumission .....	56
3.04.08	Prix .....	57
a)	Prix individuel .....	57
b)	Prix global .....	57
c)	Négociations .....	57
a)	Prix individuel .....	57
b)	Négociations .....	58
3.04.09	Préparation .....	58
a)	Aspect technique .....	58
b)	Collaboration .....	58
c)	Dissolution .....	58
d)	Extinction des obligations .....	58
3.04.10	Présentation .....	58
3.04.11	Négociation .....	59
a)	Comité .....	59
b)	Porte-parole .....	59
c)	Présence obligatoire .....	59
d)	Restrictions .....	59
e)	COENTREPRENEURS dissidents .....	59
3.04.12	Octroi du Contrat de Construction .....	60
a)	Signature .....	60
b)	Reconnaissance .....	60
3.05	Gestion de l'Ouvrage .....	60
3.05.01	Lois et normes .....	60

# CONTRAT DE COENTREPRISE (Construction)

3.05.02	Sécurité du Chantier .....	61
3.05.03	Autorisations et permis .....	61
3.05.04	Lois du travail.....	61
3.05.05	Engagement des COENTREPRENEURS .....	61
3.05.06	Soutien .....	61
3.05.07	Collaboration .....	62
3.05.08	Information .....	62
3.05.09	Répartition des Travaux .....	62
3.05.10	Différends .....	62
3.05.11	Matériaux utilisés .....	63
3.05.12	Environnement .....	63
3.05.13	Protection du Chantier.....	63
3.05.14	Échéancier .....	64
3.05.15	Modifications de l’Ouvrage.....	64
3.05.16	Changements ou ajouts à la Part des Travaux.....	64
3.05.17	Inspection .....	64
3.05.18	Charges .....	65
3.05.19	Empêchement .....	65
	a) Justification.....	65
	b) Suspension de l’exécution .....	65
	c) Mitigation.....	65
3.05.20	Retard .....	65
	a) Avis.....	65
	b) Délai additionnel.....	66
	c) Résolution.....	66
	d) Défaut .....	66
3.05.21	Responsabilité.....	66
	a) Intérêt initial .....	66
	b) Aucune Contribution supplémentaire .....	66
	c) Part des Travaux .....	66
3.05.22	Négligence .....	67
3.05.23	Nettoyage.....	67
3.05.24	Fin des Travaux.....	67
3.06	Gestion financière .....	67
3.06.01	Frais Communs.....	67
	a) Première Contribution .....	67
	b) Contributions subséquentes .....	67
	c) Défaut.....	68
3.06.02	Travaux et matériaux .....	68
3.06.03	Gestion du compte particulier .....	68
	a) Contribution .....	68
	b) Somme en surplus.....	68
3.06.04	Crédits d'opération.....	68
3.06.05	Financement .....	68

# CONTRAT DE COENTREPRISE (Construction)

3.06.06	Facturation.....	68
	a) Fréquence .....	69
	b) Pièces justificatives .....	69
	c) Références.....	69
3.06.07	Perception.....	69
3.06.08	Taxes .....	69
	a) Responsabilité individuelle .....	69
	b) Engagement .....	69
3.06.09	Distribution des pertes.....	69
3.06.10	Profits .....	70
3.06.11	Résolution du Contrat de Construction .....	70
3.07	Responsabilité des COENTREPRENEURS.....	70
3.07.01	Travaux Communs .....	70
3.07.02	Réclamation.....	70
3.07.03	Pénalités.....	71
	a) Travaux Réservés .....	71
	b) Travaux Communs.....	71
3.07.04	Exécution des Travaux Réservés.....	71
3.08	Assurances .....	71
3.08.01	Obligations des COENTREPRENEURS .....	71
3.08.02	Copies des polices .....	71
3.08.03	Assurance responsabilité générale.....	72
3.08.04	Assurance responsabilité automobile.....	72
	a) Couverture .....	72
	b) Avenant.....	72
	c) Système gouvernemental d'assurance .....	72
3.08.05	Assurances sur les biens .....	73
	a) Couverture .....	73
	b) Franchise.....	73
	c) Maintien .....	73
	d) Occupation.....	73
	e) Remboursement des primes .....	73
	f) Paiement en cas de sinistre .....	73
	g) Montant du sinistre .....	73
	h) Restauration de l'Ouvrage .....	74
	i) Droits et obligations inchangés .....	74
	j) Intérêt du Client dans la restauration.....	74
	k) Intérêt des COENTREPRENEURS dans la restauration.....	74
3.08.06	Assurance du matériel des COENTREPRENEURS .....	74
	a) Approbation du Directeur Général .....	74
	b) Avenant.....	74
3.08.07	Franchise .....	74
3.09	Cautionnement.....	74
3.09.01	Cautions fournies aux COENTREPRENEURS .....	75

# CONTRAT DE COENTREPRISE (Construction)

3.09.02	Cautions fournies au Client .....	75
3.10	Sous-Traitant .....	75
3.11	Ressources humaines .....	75
3.12	Protection de la Coentreprise .....	76
3.12.01	Non-concurrence .....	76
a)	Portée .....	76
b)	Pénalité .....	76
c)	Pénalité additionnelle .....	76
3.12.02	Non-sollicitation du personnel .....	77
a)	Engagement .....	77
b)	Pénalité .....	77
3.13	Propriété intellectuelle .....	77
3.13.01	Engagement .....	77
3.13.02	Licence mutuelle .....	77
3.13.03	Découverte ou amélioration .....	78
a)	Propriété .....	78
b)	Présomption .....	78
<b>4.00</b>	<b>ATTESTATIONS RÉCIPROQUES .....</b>	<b>78</b>
4.01	Capacité .....	78
4.02	Effet obligatoire .....	78
4.03	Résidence .....	79
4.04	Statut canadien .....	79
4.05	Commission .....	79
4.06	Assurances .....	79
4.07	Prête-nom .....	79
4.08	Permis .....	79
4.09	Ressources .....	79
4.10	Divulgateion .....	79
4.11	Procédures judiciaires .....	80
<b>5.00</b>	<b>RETRAIT D'UN COENTREPRENEUR .....</b>	<b>80</b>
5.01	Retrait volontaire .....	80
5.01.01	Avis .....	80
a)	Avant le dépôt de l'Offre .....	80
b)	Après le dépôt de l'Offre .....	80
5.01.02	Mitigation .....	81
5.01.03	Indemnisation .....	81
a)	Par le COENTREPRENEUR sortant .....	81
b)	Renonciation .....	81
5.02	Retrait des COENTREPRENEURS .....	81
5.03	Retrait forcé .....	81
5.03.01	Cas d'ouverture .....	82
5.03.02	Pouvoir décisionnel .....	82

# CONTRAT DE COENTREPRISE (Construction)

5.03.03	Contrôle .....	82
5.03.04	Équipement.....	82
5.03.05	Travaux.....	83
5.03.06	Responsabilité .....	83
<b>6.00</b>	<b>DISPOSITIONS PARTICULIÈRES.....</b>	<b>83</b>
6.01	Relations entre les COENTREPRENEURS .....	83
6.02	Force Majeure .....	84
6.03	Inaccessibilité .....	84
<b>7.00</b>	<b>DISPOSITIONS GÉNÉRALES.....</b>	<b>85</b>
7.01	Avis .....	85
7.02	Résolution des différends .....	85
7.02.01	Négociations de bonne foi.....	85
7.02.02	Médiation.....	85
7.02.03	Arbitrage.....	86
7.03	Élection de for.....	87
7.04	Exemplaires .....	87
7.05	Modification .....	87
7.06	Non-renonciation .....	88
<b>8.00</b>	<b>FIN DU CONTRAT .....</b>	<b>88</b>
8.01	Accord mutuel .....	89
8.02	Sans préavis .....	89
8.03	Fin prématurée.....	90
8.04	Avis préalable.....	90
8.05	Changement de Contrôle .....	90
<b>9.00</b>	<b>ENTRÉE EN VIGUEUR.....</b>	<b>91</b>
9.01	Financement.....	91
9.02	Signature .....	91
<b>10.00</b>	<b>DURÉE.....</b>	<b>91</b>
<b>11.00</b>	<b>PORTÉE .....</b>	<b>92</b>

# CONTRAT DE COENTREPRISE (Construction)

## LISTE DES ANNEXES

	PAGE
ANNEXE A [B, C] – RÉOLUTION DE COENTREPRENEUR A [B, C].....	94
ANNEXE 0.01.01 – APPEL D’OFFRES .....	95
ANNEXE 0.01.05 – CONTRIBUTIONS .....	96
ANNEXE 0.01.23 – FRAIS COMMUNS.....	97
ANNEXE 2.01.07 – CONTRAT DE SERVICE .....	98
ANNEXE 3.03 – CONTRAT DE LOCATION .....	99
ANNEXE 3.05.09 – RÉPARTITION DES TRAVAUX .....	100
ANNEXE 3.05.14 – ÉCHÉANCIER .....	101
ANNEXE 3.09 – CAUTIONNEMENT D’EXÉCUTION, DE MATÉRIAUX ET DE MAIN- D’OEUVRE .....	102

© edilex inc. www.edilex.com

# CONTRAT DE COENTREPRISE (Construction)

CONTRAT DE COENTREPRISE, intervenu en la ville de ....., province de ....., Canada.

*Bien que nous utilisons le terme « coentreprise » à titre d'identification du contrat, il est possible de le nommer différemment. Les noms alternatifs les plus répandus sont « convention de consortium » et « contrat de regroupement momentané d'entreprises ». En langue anglaise, l'expression « joint venture agreement » semble faire l'objet d'un consensus concernant l'identification de ce type d'accord.*

*Ce contrat constitue un acte sous seing privé au sens de l'article 2826 CcQ puisqu'il constate, sans autre formalité, un acte juridique assorti de la signature des parties.*

**ENTRE :** **V1** ..... (*nom de la personne physique*), ..... (*occupation*), domicilié(e) et résidant au ..... (*numéro civique et nom de la rue*), en la ville de ..... (*nom de la ville*), province de ..... (*nom de la province*), ..... (*code postal*), faisant affaires sous le nom de ..... (*dénomination*);

**OU**

**V2** ..... (*dénomination sociale de la personne morale*), personne morale dûment constituée, tel qu'elle le déclare, selon la Loi ..... (*nom de la loi sous laquelle la société par actions a été constituée*), ayant sa principale place d'affaires au ..... (*numéro civique et nom de la rue*), en la ville de ..... (*nom de la ville*), province de ..... (*nom de la province*), ..... (*code postal*), et dûment immatriculée sous le numéro ..... conformément à la Loi ..... (*nom de la loi relative à la publicité légale des entreprises sous laquelle la société par actions est immatriculée*);

**V2.1 (Représentant autorisé) (à ajouter à la suite de V2, le cas échéant)** représentée par ..... (*nom du représentant*), son ..... (*titre du représentant*), qui est dûment autorisé à agir à cette fin, tel qu'elle le confirme

**V2.2 (Représentant autorisé par résolution) (à ajouter à la suite de V2, le cas échéant)** représentée par ..... (*nom du représentant*), son ..... (*titre du représentant*), qui est dûment autorisé à agir à cette fin tel qu'indiqué dans l'extrait de résolution de l'administrateur unique [OU du conseil d'administration], annexe A;

**OU**

**V3** ..... (*nom*), [société en nom collectif], **OU** [société en commandite représentée par ..... (*nom de son commandité*), son commandité], **OU** [société en participation], **OU** [coentreprise], **OU** [collaboration], **OU** [tout autre groupement de personnes] exploitant une entreprise par l'exercice d'une activité économique organisée à

COENTREPRENEUR A	COENTREPRENEUR B	COENTREPRENEUR C

# CONTRAT DE COENTREPRISE (Construction)

caractère commercial, dûment formée selon [le *Code civil du Québec*] **OU** [la *Loi* ..... (*identification de la loi applicable*)] **OU** [le régime de droit commun applicable], ayant sa principale place d'affaires au ..... (*numéro civique et nom de la rue*), en la ville de ..... (*nom de la ville*), province de ..... (*nom de la province*), ..... (*code postal*), et dûment immatriculée (*selon le cas*) sous le numéro ..... conformément à la *Loi* ..... (*nom de la loi relative à la publicité légale des entreprises sous laquelle ..... est immatriculée*), représentée par ..... (*nom du représentant*), son ..... (*titre du représentant*), qui est dûment autorisé à agir à cette fin tel qu'elle le déclare, **OU** [tel qu'indiqué dans les extraits de résolutions des associés de la société en nom collectif], **OU** [tel qu'indiqué dans les extraits de résolutions de l'administrateur unique [ou du conseil d'administration] du commandité de la société en commandite], **OU** [tel qu'indiqué dans les extraits de résolutions des associés de la société en participation], **OU** [tel qu'indiqué dans les extraits de résolutions de l'administrateur unique [ou du conseil d'administration] de chacun des participants à la coentreprise], **OU** [tel qu'indiqué dans les extraits de résolutions de l'administrateur unique [ou du conseil d'administration] de chacun des collaborateurs à l'accord de collaboration], **OU** [tel qu'indiqué dans les extraits de résolutions des coentrepreneurs de tel autre groupement de personnes], à l'annexe A;

**CI-APRÈS DÉNOMMÉE « COENTREPRENEUR A »;**

*La désignation individuelle est une abréviation ou le nom complet d'une personne dont l'emploi sert à identifier celle-ci de façon spécifique à travers le contrat.*

**ET :** ..... (*identifier le cocontractant*);

**CI-APRÈS DÉNOMMÉE « COENTREPRENEUR B »;**

**ET :** ..... (*identifier le cocontractant*);

**CI-APRÈS DÉNOMMÉE « COENTREPRENEUR C »;**

**CI-APRÈS COLLECTIVEMENT DÉNOMMÉES LES « COENTREPRENEURS »;**

*Puisque les parties qui collaborent entre elles sous forme de coentreprise ont intérêt à éviter toute confusion quant au statut de cette dernière, les termes évoquant l'apparence d'une société de personnes tels « associés », « partenaires » et « participants » sont à proscrire.*

COENTREPRENEUR A	COENTREPRENEUR B	COENTREPRENEUR C

# CONTRAT DE COENTREPRISE (Construction)

## PRÉAMBULE

*L'intention des parties au contrat et les circonstances dans lesquelles ce dernier voit le jour sont deux aspects importants de la relation contractuelle pouvant faciliter sa compréhension et son interprétation.*

*En effet, l'article 1425 CcQ énonce la règle générale selon laquelle, « [d]ans l'interprétation du contrat, on doit rechercher quelle a été la commune intention des parties plutôt que de s'arrêter au sens littéral des termes utilisés ». L'article 1426 CcQ précise que, dans la recherche de la commune intention des parties, l'on doit notamment tenir compte des circonstances dans lesquelles il a été conclu. La Cour d'appel du Québec a d'ailleurs rappelé dans Gestion D. Laberge inc. c 9170-1011 Québec inc., 2013 QCCA 586 (CanLII) que « [p]our déterminer quelle [est] la véritable intention des parties, il faut tenir compte outre des mots utilisés, de la totalité du contrat, de la matière du contrat et du contexte de la signature de [l']entente ». Le préambule d'un contrat sert donc essentiellement à consigner, au tout début de l'entente, le contexte entourant la signature du contrat et l'objectif découlant de la relation contractuelle.*

*Cette toile de fond peut s'avérer particulièrement utile puisque les clauses d'un contrat s'interprètent les unes par les autres incluant les énoncés contenus dans les préambules (Farrah c Niocan inc., 2011 QCCA 921 (CanLII)).*

*En matière de contrats de coentreprise, l'auteur Vincent Karim suggère que pour éviter « certains problèmes d'interprétation pouvant donner lieu à des interprétations contradictoires, voire inconciliables », le préambule devrait dans un premier temps indiquer l'objectif commun des coentrepreneurs et, ensuite identifier chacun d'entre eux ainsi que leurs activités respectives (voir à ce sujet Vincent Karim, Le consortium d'entreprises, joint venture : nature et structure juridique : rapports contractuels, partage des responsabilités, règlement des différends, Montréal, Wilson & Lafleur, 2013 au para 110).*

LES COENTREPRENEURS DÉCLARENT CE QUI SUIT :

- A) ..... (ci-après dénommé le « **Client** ») a fait un appel d'offres relativement à un Projet de ....., en date du ..... 20..., dans le but d'inviter les entreprises intéressées à participer à la réalisation de ce Projet à déposer leur soumission;
- B) Les COENTREPRENEURS désirent coopérer ensemble en vue de répondre à cet appel d'offres et de soumettre une offre conjointe au Client;

COENTREPRENEUR A	COENTREPRENEUR B	COENTREPRENEUR C

# CONTRAT DE COENTREPRISE (Construction)

- C) Les soumissions doivent être déposées le ..... 20... ou à toute autre date ultérieure qui peut être déterminée par le Client, dans le cadre de modifications à la documentation de l'Appel d'Offres;
- D) Avant de déposer une soumission commune, les COENTREPRENEURS doivent convenir entre eux de leurs droits, devoirs, obligations, intérêts et responsabilités respectives, non seulement quant à la préparation et à la présentation de cette soumission, mais également en ce qui concerne l'exécution du contrat résultant de cet Appel d'Offres dans l'éventualité où leur soumission est retenue;
- E) Les COENTREPRENEURS considèrent cependant qu'il n'est pas opportun de former une société de personnes à cet égard, mais plutôt une Coentreprise dont le but consiste à mieux coordonner leurs actions individuelles;

*Il faut être prudent lors de la rédaction du contrat de coentreprise, car même si l'on y retrouve une stipulation expresse selon laquelle les parties forment un contrat de coentreprise, il demeure possible, en cas de conflit, que le tribunal applique les règles de la société en participation (document A05200). Il faut également s'assurer que les coentrepreneurs se comportent comme des coentrepreneurs indépendants et non comme des associés.*

- F) ..... (désignation du coentrepreneur A) est une entreprise oeuvrant dans le domaine de ..... (description du secteur d'activités de l'entreprise);
- G) ..... (désignation du coentrepreneur B) est une entreprise oeuvrant dans le domaine de ..... (description du secteur d'activités de l'entreprise);
- H) ..... (désignation du coentrepreneur C) est une entreprise oeuvrant dans le domaine de ..... (description du secteur d'activités de l'entreprise);
- I) Les COENTREPRENEURS désirent que la présente entente s'interprète comme un contrat de gré à gré;

À CES FINS, LES COENTREPRENEURS CONVIENNENT CE QUI SUIT :

0.00

## INTERPRÉTATION

*Un contrat rédigé dans des termes clairs et sans ambiguïté n'est pas sujet à interprétation par les tribunaux (Pépin c Pépin, 2012 QCCA 1661 (CanLII)). L'ultime objectif du rédacteur doit donc être celui de rédiger un contrat dépourvu d'ambiguïté. Dans la présente partie du contrat « 0.00 Interprétation », nous recommandons de clairement définir la portée de plusieurs termes clés utilisés dans le contrat et d'inclure plusieurs clauses nécessaires ou utiles à sa bonne interprétation.*

COENTREPRENEUR A	COENTREPRENEUR B	COENTREPRENEUR C

# CONTRAT DE COENTREPRISE (Construction)

*Bien qu'une telle approche ait pour effet d'allonger le contrat, elle doit tout de même être privilégiée puisqu'elle permet de considérablement réduire les risques que le tribunal ne juge que le contrat comporte une ambiguïté sujette à interprétation.*

## 0.01 Terminologie

À moins d'indications contraires dans le texte ou d'incompatibilités avec celui-ci, les mots et expressions commençant par une majuscule dans ce Contrat et dans toute documentation accessoire ou subordonnée à celui-ci s'interprètent comme suit :

### 0.01.01 Appel d'Offres

désigne l'appel d'offres numéro ..... émis par le Client en date du ..... 20... et reproduit à l'annexe 0.01.01 des présentes;

### 0.01.02 Bon de Commande

désigne tout écrit émanant de la Coentreprise, par lequel cette dernière place une commande de biens ou de services;

### 0.01.03 Bon de Livraison

désigne tout écrit constatant la livraison de matériel au Chantier;

### 0.01.04 Cahier de Charges

signifie le document établissant la définition des objectifs, la description des exigences, des spécifications et la description de chacune des tâches spécifiques à accomplir pour la réalisation du Projet;

*Il est important de bien documenter la relation entre le client et les coentrepreneurs afin de s'assurer du respect des exigences du client. De là l'importance d'émettre un cahier de charges bien étoffé.*

### 0.01.05 Contribution

désigne tous les biens, sommes d'argent, effets, connaissances et expertise mis en commun par les COENTREPRENEURS, mais dont ceux-ci demeurent respectivement propriétaires, uniquement dans le but de permettre la réalisation du Projet et identifiés comme tels à l'annexe 0.01.05 du Contrat;

COENTREPRENEUR A	COENTREPRENEUR B	COENTREPRENEUR C

# CONTRAT DE COENTREPRISE (Construction)

*Pour que soit créée une coentreprise, il faut absolument que les coentrepreneurs contribuent à celle-ci. Cette contribution n'a pas à être identique ou égale pour chacun, mais doit être présente. Ainsi, la partie qui ne fait aucune contribution à la coentreprise ne peut être considérée comme une partie à celle-ci.*

*Selon l'auteur Vincent Karim, le terme « apport » est à proscrire lors de la rédaction d'un contrat de coentreprise. En effet, il estime « qu'on ne peut qualifier la participation des entreprises dans le joint venture comme un apport ». Selon lui, cela s'explique par le fait que la contribution de chaque coentrepreneur est faite au client et non à la coentreprise : « La mise en commun par chacune des parties de son expertise et son savoir-faire ne doit pas être considérée comme un apport puisque ces derniers profitent exclusivement au client et leur valeur sera incluse implicitement dans le coût des travaux exécutés » (voir à ce sujet Vincent Karim, Le consortium d'entreprises, joint venture : nature et structure juridique : rapports contractuels, partage des responsabilités, règlement des différends, Montréal, Wilson & Lafleur, 2013 aux para 53 à 58). Ainsi, contrairement à la société en participation, les retombées de cette collaboration profitent à chaque coentrepreneur et non pas à l'entreprise commune qu'est la coentreprise. Il faut également retenir que tout au long du contrat, les coentrepreneurs conservent la pleine propriété de leurs biens.*

## **0.01.06 Changement de Contrôle**

signifie, relativement à un COENTREPRENEUR ayant le statut d'une personne morale, n'importe lequel des événements suivants :

- a) l'acquisition directe ou indirecte par une Personne, autre qu'une Personne détenant des actions de ce COENTREPRENEUR, de titres représentant plus de CINQUANTE POURCENT ( 50% ) des droits de vote de ce dernier;
- b) l'acquisition par une Personne, autre qu'une Personne détenant des actions de ce COENTREPRENEUR, du droit d'élire ou de nommer la majorité des administrateurs de celui-ci;
- c) une entente portant sur la vente ou la disposition de tous ou de substantiellement tous les éléments de l'actif de ce COENTREPRENEUR;
- d) une réorganisation de ce COENTREPRENEUR menant au transfert des droits conférés par le Contrat de ce dernier à une personne liée;
- e) une fusion impliquant ce COENTREPRENEUR; ou
- f) l'approbation par les actionnaires de ce COENTREPRENEUR d'un plan pour la liquidation complète de celui-ci;

COENTREPRENEUR A	COENTREPRENEUR B	COENTREPRENEUR C